



F/373/AF (Fx)

## Certificat d'agrément d'un modèle de colis

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection ;

Vu l'article R. 595-1 du code l'environnement ;

Vu la demande présentée par la société Framatome par la lettre référencée D-FS-25-00322 du 13 juin 2025 ;

Vu le dossier de sûreté de Framatome référencé DS-CERCA01-0000 version 1.0 du 30 avril 2025 ;

Vu les résultats de la consultation du public réalisée du 15 septembre 2025 au 29 septembre 2025,

### Certifie

que le modèle de colis constitué par l'emballage **CERCA01** décrit dans l'annexe 0 et chargé d'au maximum 6 éléments combustibles à plaques non irradiés dans un panier multi-éléments, tels que décrits en annexe 7 est conforme en tant que **modèle de colis de type A chargé de matières fissiles** aux prescriptions des règlements et accords ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières radioactives de l'Agence internationale de l'énergie atomique, collection Normes de sûreté, N° SSR-6, édition de 2018 ;
- accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ;
- règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ;
- code maritime international des marchandises dangereuses (code IMDG de l'OMI) ;
- arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires, et notamment la division 411 du règlement annexé (arrêté RSN) ;
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (arrêté TMD).

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

Le présent certificat peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa signature.

La validité du présent certificat expire le 31 décembre 2033.

Numéro d'enregistrement : CODEP-DTS-2026-016720

Fait à Montrouge, le 30 mars 2026

*Pour le Président de l'ASN et par délégation,*  
Le Directeur du transport et des sources,

**Fabien FÉRON**

## Récapitulatif des émissions du certificat

| Émission   | Expiration | Type d'émission | Cote du certificat | Corps | Annexes |   |
|------------|------------|-----------------|--------------------|-------|---------|---|
|            |            |                 |                    |       | 0       | 7 |
| 18/12/2019 | 31/12/2026 | Renouvellement  | F/373/AF-96        | Et    | ✓       | ✓ |
| 08/01/2024 | 31/12/2026 | Extension       | F/373/AF-96        | Ev    | ✓       | ✓ |
| 30/03/2026 | 31/03/2033 | Renouvellement  | F/373/AF-96        | Fx    | ✓       | ✓ |